

CONDITIONS GENERALES DE VENTE **pour une session inter-entreprises créée à l'initiative du client**

Inscription

- ◆ Un minimum de 2 personnes doivent être inscrites

Avec subrogation de paiement

- ◆ Pour valider les inscriptions et garantir la tenue de la formation, la convention, dûment tamponnée et signée, doit être retournée à EVOLUTIS par voie électronique au plus tard 2 semaines avant le début de la formation à secretariat@evolutis-formation.fr accompagnée de l'accord de prise en charge.

Sans subrogation de paiement

- ◆ La convention dûment complétée et signée accompagnée du règlement doit être retournée à EVOLUTIS au plus tard 2 semaines avant le début de la formation
- ◆ Une semaine après le stage, EVOLUTIS fait parvenir par courrier électronique à la personne en charge du dossier la facture acquittée

Avec ou sans subrogation de paiement

- ◆ Pour les formations à distance, EVOLUTIS adresse par courrier électronique, à chaque participant, un lien et un identifiant de connexion 48h avant le début du stage

Prix

- ◆ Formation à distance de 8 heures : 528 € HT/personne et par formation (633,60 € TTC)
- ◆ Formation à distance de 4 h : 264 € HT /personne et par formation (316,60 € TTC)
- ◆ Le prix comprend : les frais de préparation, le matériel, les documents pour les stagiaires, les mémos de fin de stage
- ◆ Pour les formations à distance, les tarifs n'incluent pas le coût de la connexion à Internet qui reste de la responsabilité du client et sont à sa charge.

Conditions de règlement

Avec subrogation de paiement

- ◆ La facture sera adressée et réglée par l'Opérateur de Compétences (OPCO) auquel est rattaché le client.
- ◆ En cas de rejet de la facture par l'OPCO, le client sera redevable de la totalité de la somme due.
- ◆ De même, en cas de paiement partiel par l'OPCO, le client serait redevable du solde restant dû à EVOLUTIS.

Sans subrogation de paiement

- ◆ Le règlement doit être effectué par virement bancaire ou par chèque établi à l'ordre de EVOLUTIS et adressé à : EVOLUTIS – La Guérais – 22490 PLOUER-SUR-RANCE.
- ◆ Le règlement doit obligatoirement nous parvenir à l'appui de votre convention pour que celle-ci soit prise en compte. Il vous appartient de valider avec votre OPCO l'imputabilité de votre formation.

Annulation / Dédit

Avec subrogation de paiement

- ◆ La convention signée et accompagnée de l'accord de prise en charge vaut inscription définitive et paiement intégral de la formation à EVOLUTIS.

Sans subrogation de paiement

- ◆ La convention signée vaut inscription définitive et paiement intégral de la formation à EVOLUTIS.

Avec ou sans subrogation de paiement

- ◆ Si aucune personne ne participe à la formation, ou, pour une formation à distance, si aucune personne ne se connecte, le client devra régler la facture. Cette facture spécifique sera émise rappelant que cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participer au financement de la formation professionnelle prévue à l'article L.6331-1 du Code du Travail.
- ◆ Toutefois, en cas d'absence d'une des personnes prévues à la convention, le client aura la possibilité de faire participer à la formation un autre salarié de son choix, sous réserve d'en avertir Evolutis par mail à secretariat@evolutis-formation.fr au moins 72 heures à l'avance. En cas de subrogation de paiement, un accord de prise en charge de cet autre salarié devra également être adressé à Evolutis au moins 72 heures à l'avance.
- ◆ Enfin, en cas d'un nombre insuffisant de participants ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, EVOLUTIS se réserve le droit d'annuler la formation. Evolutis pourra proposer une solution alternative. Dans le cas où le client refuserait cette solution, et dans ce cas seulement, le paiement de la formation ne serait pas dû à EVOLUTIS.

Compétence

- ◆ En cas de contestation entre les parties, et faute d'avoir trouvé un accord amiable, toute difficulté relative à l'interprétation ou à l'application de la présente convention relèvera du Tribunal administrativement compétent.